



Association intercommunale
pour l'alimentation en eau
des communes vaudoises et
fribourgeoises de la Broye et du Vully

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE STATUTAIRE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS DU MERCREDI 5 JUIN 2024 À 19H30 À LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE CHEVROUX

1. Ouverture de l'assemblée

Le président Thierry Billieux ouvre l'assemblée à 19h35. Après avoir salué Mesdames et Messieurs les délégués, il souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Comité de direction ainsi qu'aux collaborateurs permanents de l'Association.

Des remerciements sont d'ores et déjà adressés à la commune de Chevroux pour la mise à disposition de la salle.

Toutes les personnes présentes ont été convoquées selon les statuts. Selon la loi sur l'information du public et l'accès aux documents, la convocation est parue dans la feuille officielle du canton de Fribourg le 24.05.2024. Il est donné lecture de l'ordre du jour de l'assemblée. L'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté.

2. Contrôle des présences

La liste des présences circule dans les rangs pour signature. Cette liste des présences et excusés est annexée au présent procès-verbal.

3. Nomination d'un scrutateur

Cédric Guillod est désigné comme scrutateur et accepte ce mandat. Il est rappelé que les membres du comité de direction ainsi que les invités n'ont pas le droit de vote ce soir.

4. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 13.12.2023

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 13 décembre 2023 à Avenches n'est pas lu étant donné que tous les membres présents l'ont déjà reçu par mail.

4.1 Adoption

Il est accepté tel que présenté à une forte majorité avec une abstention avec remerciements à son auteur.

5. Rapport de gestion 2023

Le 54^{ème} rapport de gestion pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 a été transmis à chaque délégué avec la convocation de ce soir. Ledit rapport a déjà été consulté par toutes et tous, il n'est par conséquent pas lu.

La discussion est ouverte.

5.1 Approbation

Personne n'ayant de remarque à formuler, l'assemblée passe au vote et accepte le rapport de gestion 2023, et ce, sans avis contraire. Des remerciements sont adressés aux auteurs dudit rapport.

6. Comptes et bilan 2023

Il est donné lecture des comptes par Martial Berset, trésorier. Il explique certains comptes et donne quelques précisions. Le total des charges est de Fr. 1'406'165.03, tout comme le total des produits, les comptes sont donc équilibrés.

Au bilan au 31.12.2023, notre trésorier parcourt les postes importants. Les taux, montants et échéances de nos ATF sont détaillés :

BCF, 1'980'000.--, 0.35 %, échéance au 31.01.2027

BCF, 2'660'000.--, 0.35 %, échéance au 30.08.2028

BCF, 1'000'000.--, 2.3 %, échéance au 31.03.2030

RAI, 800'000.--, 0.88 %, échéance au 30.04.2026

BCF, 2'688'000.--, 0.65 %, échéance au 15.12.2025

RAI, 2'607'100.--, 0.83 %, échéance au 31.08.2026

Michael Willimann demande quelques précisions au trésorier sur la manière de comptabiliser le patrimoine administratif selon le nouveau plan comptable MCH2.

6.1 Rapport de l'organe de révision

Myriam Baudin, réviseur responsable, étant excusée ce soir, Martial Berset donne lecture du rapport de révision établi par Fiduflex SA.

En notre qualité d'organe de révision et selon la loi sur les finances communales du 22.03.2018 (art. 57 à 63 LFCo) ainsi qu'à l'ordonnance sur les finances communales du 14.10.2019 (art. 21 à 31 OFCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (bilan, comptes de résultat, comptes d'investissement) de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision (ASR 503 328).

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales cantonales incombe au comité de direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes de l'association afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, l'Association est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant conformément à la législation sur les finances communales et à la recommandation d'audit suisse 60. Cette norme requiert de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous attestons la présence d'un système de contrôle interne au sein de l'Association.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales.

Nous recommandons à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis sans réserve.

Estavayer-le-Lac, le 30 avril 2024, Fiduflex SA, Myriam Baudin, réviseur responsable

6.2 Rapport de la commission financière

La parole est ensuite donnée à Sébastien Galliker, membre de la commission financière, pour lecture du rapport.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les délégués des communes,

Formée de Messieurs Eric Maillard, pour la commune d'Avenches, Jean-Daniel Keusen, pour la commune de Delley-Portalban, et Sébastien Galliker, pour la commune de Missy, nommé rapporteur, la commission des finances de l'ABV s'est réunie le lundi 6 mai, au bâtiment communal de Delley, pour étudier les comptes 2023 de l'association et livrer son analyse.

Elle a pu compter sur les explications d'Alain Bailly, président du Comité de direction de l'ABV, et de Martial Berset, trésorier.

Preamble:

La commission a pris note du rapport de la société Fiduflex SA, organe de révision de l'ABV, lequel confirme que les comptes 2023 sont conformes aux prescriptions légales.

Au niveau des chiffres, les charges de l'année sont, grosso modo, inférieures de 100000 francs aux prévisions du budget 2023. La commission s'est penchée sur les principales variations relevées.

Analyse:

Les comptes 7101.3010.02 Maintenance et entretien et 7101.3143.00 Entretien par des tiers connaissent des variations à la hausse ou à la baisse par rapport au budget, certaines factures étant balancées d'un compte à l'autre. La diminution est plus importante pour le chapitre 7101.3143.00 car les essais de nanofiltration menés à Cudrefin se sont terminés en cours d'année.

Le compte 7101.3300.30 Amortissements planifiés est sensiblement identique au montant figurant aux comptes 2022, lesquels tenaient déjà compte des taux d'amortissement MCH2, ce qui n'était pas le cas du budget 2022.

Enfin, le compte 7101.4240.01 Eau d'irrigation enregistre des produits supérieurs au budget en raison d'une consommation globale en baisse en 2023. Ceci a permis à l'ABV de vendre davantage d'eau d'irrigation.

Au final, les comptes 2023 de l'association enregistrent des amortissements en baisse, des frais généraux en baisse et des volumes de vente aussi en diminution, si bien que le prix global de vente de l'eau s'affiche aussi en baisse, à 80 ct. le m3.

Conclusion:

Au vu de ce qui précède, la commission des finances de l'ABV vous propose, Mesdames, Messieurs les délégués des communes, de valider les comptes 2023 de l'ABV, tels que présentés par le comité de direction.

Ainsi fait à Missy, le 3 juin 2024 (rédaction du rapport : S. Galliker)

Les membres : Jean-Daniel Keusen, Sébastien Galliker et Eric Maillard

6.3 Approbation et décharge aux organes respectifs

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il est passé à l'approbation de ce point de l'ordre du jour. Les comptes et bilan 2023 sont acceptés à

l'unanimité des membres présents. Il est donné décharge aux organes respectifs et des remerciements sont adressés au trésorier Martial Berset ainsi qu'à l'organe de révision et à la commission financière.

7. Décompte final 2023

Le décompte final de répartition des charges 2023 a été établi par notre fontainier Thierry Bovet, selon les statuts en vigueur.

Ce décompte étant intégré au rapport de gestion, chacun a déjà eu l'occasion de l'étudier. Les consommations relatives à l'arrosage ont été sorties de ce décompte.

Pour les communes, le prix du m³ se situe dans une fourchette entre CHF 0.814 et CHF 0.888. Le prix moyen pour l'association est de CHF 0.837 le m³.

Si un membre souhaite des explications sur le mode de calcul par la suite, il pourra s'adresser directement auprès de M. Bovet.

7.1 Approbation

Aucune question n'étant relevée, il est passé à l'approbation du décompte final 2023, qui est accepté à l'unanimité.

8. Nomination d'un suppléant à la commission financière

Jonathan Monney ayant démissionné de l'exécutif de la commune de Saint-Aubin au 31.12.2023. Ce dernier étant suppléant à la commission financière de l'ABV, un remplaçant doit être nommé. Aucune personne ne s'est annoncée au préalable auprès du bureau exécutif.

Florian Moser de la commune de Vallon se porte volontaire. Aucune autre proposition n'étant faite, il est passé au vote.

Florian Moser est élu à l'unanimité suppléant de la commission financière pour la législature en cours.

9. Informations sur l'exploitation et travaux en cours

La parole est donnée en alternance à Alain Bally, président du comité de direction, Thierry Bovet, responsable de l'autocontrôle, et Daniel Faerber, ingénieur, pour des informations sur les études et chantiers en cours :

Rupture conduite sous la Petite-Glâne

La parole est donnée à Thierry Bovet. Une rupture de conduite est survenue le 23.05.2024 sur le chantier du déplacement de la conduite de la Petite-Glâne. La conduite étant trop abîmée pour la réparer, nous

avons dû procéder de suite au remplacement de la conduite sur plus de 130 mètres. Les travaux ne sont pas encore terminés et l'alimentation n'est donc pas encore remise en service. Cela concernait le site d'AgriCo, qui a pu être alimenté par St-Aubin à l'interne via des hydrantes, et la commune d'Avenches qui elle a pu être alimentée par le raccordement à la chambre du Bey. Le débit est limité mais a été suffisant jusqu'à présent, la météo pluvieuse aidant. La nouvelle conduite est en eau mais notre équipe technique attend les résultats d'analyses. Sous réserve du résultat desdites analyses, nous devrions pouvoir réalimenter Avenches normalement depuis le 07.06.2024.

Michael Willimann demande si nous pouvons identifier d'autres points dans le réseau si fragiles et exposés ? Thierry Bovet relève que la conduite en question est l'une des premières conduites de l'ABV qui date de 1968 et en éternit. Toutes les conduites en éternit sont dangereuses et il y en a d'autres encore dans notre réseau. Si aucuns travaux ne sont entrepris à proximité de ces conduites en éternit, et si un débit constant et régulier est maintenu, il n'y a aucun problème. Didier Gattlen demande en quelle matière sont les nouvelles conduites ? Elles sont en fonte ou PE.

Serge Bongard souhaite savoir si des manchons de réparation peuvent être posés sur les conduites en éternit ? Oui, il existe des pièces spéciales pour les raccordements entre éternit et PE.

Analyse du raccordement de la commune de Faoug à l'ABV

La parole est donnée à Alain Bally. La commune de Faoug nous a confirmé leur intérêt à se raccorder à l'ABV. Leur conseil communal a d'ailleurs validé le préavis y relatif et le bureau CSD a été mandaté pour les phases SIA 32 et 33 du raccordement au réseau d'eau potable de l'ABV. Le planning prévoit les échéances suivantes :

2024 : projet d'étude, 2025 : demande préalable, convention, mise à l'enquête, crédit de construction (éventuellement soumissions), 2026-2027 : début des travaux de réalisation. Ce raccordement qui se fera par le Bey va également améliorer la sécurité d'alimentation pour la commune d'Avenches.

Etude de la nouvelle station de traitement

Alain Bally présente ce point. Lors de la séance qui s'est déroulée le 22.05.2024 avec le SFN, il a été clairement dit que les 5 variantes situées dans la Grande Cariçaie seraient refusées. Il ne reste donc plus que 2 variantes potentielles (1 et 7) sur les 7 étudiées. La variante 1 située à Gletterens aurait les préférences des services cantonaux et fédéraux car une convergence d'intérêts avec la remise à niveau d'anciens marais surélevés serait possible.

Serge Bongard demande si l'ancienne station pourra être maintenue ? Non, elle devra être démontée mais il y a encore une interrogation avec

le réseau des arroseurs, qui pourraient reprendre nos installations et conduites.

Essai pilote par nanofiltration et tests de filtration avec différents charbons actifs

CSD a transmis deux rapports définitifs à l'ABV :

- Un rapport des essais à proprement parler (diffusable à l'OFCO qui a réalisé les analyses si l'OFCO le demande)
- Un rapport interne ABV, avec l'application à l'usine de Cudrefin et nos recommandations

Les conclusions de ces rapports sont expliquées en détail par Daniel Faerber.

Pour l'usine de Cudrefin, CSD propose que le charbon actif devienne un consommable à grande quantité afin d'avoir des volumes par transport camion. En réunissant les deux filtres actuels en un et en construisant deux nouveaux filtres de 25 m³, nous pourrions avoir un roulement. La durée de vie est estimée à 15 mois pour chaque filtre, soit un renouvellement de CAG tous les 5 mois en moyenne (1 filtre sur trois tous les 5 mois).

A ce stade, les essais pilotes réalisés par l'ABV permettent d'appréhender suffisamment précisément les travaux à réaliser à l'usine de Cudrefin pour traiter les métabolites du chlorothalonil par filtration sur charbon actif en grains. Les coûts liés à un tel traitement ne sont pas anodins. Cela a permis de voir aussi qu'il nous faudra plus de place à la station de Cudrefin et c'est dans cette optique que nous avons fait opposition au PACOM afin de pouvoir garantir un agrandissement futur de la station. Il est réjouissant de savoir que nous avons une solution pour traiter ces micropolluants.

Au niveau de l'essai de filtration par nanofiltration, nous avons été contraints à stopper l'essai à cause de membranes défectueuses. Le problème étant maintenant identifié par le fournisseur de ces membranes, le bureau exécutif étudie l'opportunité de reprendre le container-pilote et de terminer les essais.

Cédric Guillod demande si nous avons des chiffres pour le surcoût de la filtration par nanofiltration ? Notre ingénieur souhaite terminer les essais afin de pouvoir chiffrer cette solution et en tirer les avantages et les inconvénients. Nous ne pouvons pas avant de coût à ce jour.

Cédric Guillod souhaite savoir quels résultats supplémentaires nous aurons avec ces 4 mois de tests en plus ? Nous pourrions tester la membrane DNF40 afin de comparer les résultats avec la membrane DNF80.

Alain Bally précise que le bureau exécutif est favorable à continuer le test. La membrane DNF80 filtre le chlorothalonil mais pas assez pour permettre la dilution avec les sources des communes avec un taux de chlorothalonil

élevé. D'où l'intérêt de finir les tests avec la membrane DNF40 qui montrait de meilleurs résultats. Daniel Faerber ajoute que la dilution est l'une des pistes avancées par le SAAV pour diminuer le taux de chlorothalonil.

10. Divers

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuels divers.

Personne ne souhaitant s'exprimer, il est passé à la clôture de cette assemblée.

Il est relevé la présence ce soir de Marcel Guinnard, représentant les établissements de Bellechasse, pour sa dernière assemblée vu qu'il prend prochainement une retraite bien méritée.

Thierry Billieux remercie les délégués ainsi que les invités de leur attention et remercie encore une fois la commune de Chevroux pour son accueil. Des remerciements vont également aux membres du bureau exécutif ainsi qu'au personnel permanent pour leur travail tout au long de l'année.

Les salutations d'usage sont présentées par Christian Bonny au nom de la commune de Chevroux. Elle convie les personnes présentes à partager un repas servi au terme de cette assemblée.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 20h25.

Céline Geissbühler



Secrétaire

St-Aubin, le 5 juin 2024

Annexe : Liste des présences

Distribution :

- Mme et MM. les membres du Comité de direction
- MM. les Préfets des districts de la Broye, du Lac et de la Broye-Vully
- Fiduflex SA, organe de révision
- M. le Président du GRAC
- M. Jürg Kunz, Services Industriels de Morat
- MM. Guinnard et Seelmann, Etablissements de Bellechasse
- Mme Céline Geissbühler et MM. Martial Berset, Daniel Faerber, Thierry Bovet et l'entreprise Wamax-Roshard SA

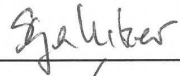
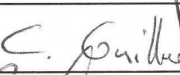
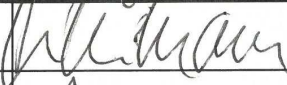
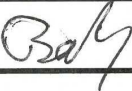


Association intercommunale
pour l'alimentation en eau
des communes vaudoises et
fribourgeoises de la Broye et du Vully

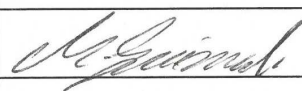
ASSEMBLEE STATUTAIRE ORDINAIRE DES DELEGUES DU 5 JUIN 2024 A 19H.30

LISTE DES PRESENCES

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Avenches	Jean-Pierre Jost	Excusé
	Eric Maillard	Excusé
(Comité de direction)	Yan Vollenweider	
Belmont-Broye	Fabrice Currat	
	Lia Rosso	Excusée
(Comité de direction)	Olivier Pochon	
Chevroux	Daniel Rousseau	
	Jérôme Schüpbach	
(Comité de direction)	Christian Bonny	
Cudrefin	Didier Gattlen	
	Christian Richard	
(Comité de direction)	Jean-François Milliet	
Delley-Portalban	Jean-Daniel Keusen	
	Alexandre Elie	excusé
(Comité de direction)	Philippe Cotting	
Gletterens	Nicolas Savoy	
	Didier Cuany	Excusé
(Comité de direction)	Serge Bongard	

COMMUNE	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Missy	Sébastien Galliker	
(Comité de direction)	Laurent Morel	
Mont-Vully	Michael Schick	Excusé
	Cédric Guillod	
(Comité de direction)	Ralph Erhart	
St-Aubin	Michael Willimann	
	Jonathan Ramuz	
(Comité de direction)	Didier Schouwey	
Vallon	Thierry Billieux	
	Moser Florian	
(Comité de direction)	Isabelle Guerri	Excusée
Vully-les-Lacs	Gilles Bardet	Excusé
	Léo Amiet	
(Comité de direction)	Alain Bally	

Invités :

FONCTION	PRENOM ET NOM	SIGNATURE
Préfet de la Broye	Nicolas Kilchoer	Excusé
Préfet du Lac	Christoph Wieland	Excusé
Préfet de Broye-Vully	Olivier Piccard	Excusé
Ingénieur-conseil	Daniel Faerber	
Trésorier	Martial Berset	
Organe de révision	Fiduflex SA, Myriam Baudin	
Gest'eau Sàrl	Thierry Bovet	
Wamax-Roshard SA	Christophe Berney	
Wamax-Roshard SA	Laurent Tschanz	
Wamax-Roshard SA	Beat Wolfisberg	
Secrétaire	Céline Geissbühler	
GRAC	Yannick Bersier <i>Rey Jacques</i>	
SI de Morat	Jürg Kunz	Excusé
Etablissements de Bellechasse	Marcel Guinnard	
Etablissements de Bellechasse	Fabian Seelmann	
Etablissements de Bellechasse	Raphael Kilchör	Excusé